

Budget

de la Ville de Vernier

2026

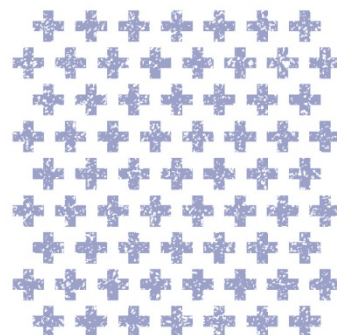


TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
1. Message du Conseil administratif	3
2. Présentation générale du projet de budget 2026	4
2.1 Présentation du budget par natures (N2)	4
2.2 Évolution du résultat et planification financière quadriennale	5
2.2.1 Évolution du résultat et du plan financier quadriennal	5
2.2.2 Résultat cumulé 2007 à B2026	6
3. Analyse des charges	7
3.1 Analyse des charges par natures	7
4 Analyse des revenus	10
4.1 Analyse des revenus par natures	10
4.2 Revenus fiscaux	11
4.2.1 Impôts des personnes physiques	12
4.2.2 Impôts des personnes morales	13
4.3 Renforcement de la péréquation financière intercommunale (LRPFI)	13
5. Budget des investissements	16
5.1 Évolution des investissements	16
5.2 Amortissements et autofinancement	17
5.3 Financement	18
6. Glossaire	19

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En l'absence de Conseil municipal, et afin que la ville de Vernier puisse continuer à honorer l'ensemble de ses engagements et poursuivre ses activités à partir du 1er janvier 2026, le Conseil administratif a sollicité par voie de décision auprès du Service des affaires communales (SAFCO), respectivement du Conseil d'Etat, un fonctionnement selon le régime des douzièmes provisionnels. Toutefois, la continuité institutionnelle commandait de préparer dans les délais ordinaires un projet de budget 2026. L'exercice budgétaire conduit par le Conseil administratif s'est inscrit dans un contexte difficile.

Tout d'abord, il convient de souligner que malgré les déclarations rassurantes du Département cantonal des finances lors de la votation de l'automne dernier sur la baisse d'impôts des personnes physiques (ci-après PP), cette modification d'imposition pèse lourdement sur les finances de la commune. C'est en effet, une somme de CHF 5'400'000.00 qui manquait dès le lancement des travaux budgétaires.

Un environnement économique instable, ensuite, s'est répercuté dans les dernières prévisions fiscales transmises par le Canton en octobre dernier. Ces prévisions sont en forte baisse concernant la fiscalité des personnes morales (ci-après PM) reflétant ainsi les inquiétudes des entreprises sur la marche de leurs affaires dans un contexte économique très volatil marqué notamment par la politique américaine en matière de droits de douane.

Malgré les contraintes budgétaires, le Conseil administratif a veillé à préserver les objectifs suivants :

- Maintenir des prestations de qualité aux habitantes et habitants ;
- Procéder aux investissements nécessaires pour le futur de la Commune (transition énergétique, réalisation d'infrastructures destinées à la population, rénovation des bâtiments) ;
- Gérer de manière responsable les deniers publics dans une optique d'équilibre à moyen et long terme.

Il en résulte un projet de budget, en contraction importante par rapport au budget en cours avec des charges de CHF 153'544'209.00, en baisse de CHF 6'250'000.00 par rapport au budget 2025, et des revenus de CHF 151'428'742.00, en baisse de CHF 8'400'000.00 par rapport au budget 2025.

Le résultat net prévu s'établit à CHF -2'115'467.00, soit un léger excédent de charges de 1,38%. Ce résultat demeure toutefois inférieur au montant autorisé dans le cadre des mesures transitoires liées à la mise en œuvre de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA).

Au niveau des investissements, les dépenses prévues sont de CHF 50'879'870.00 et les recettes prévues sont de CHF 18'568'310.00, soit un investissement net de CHF 32'311'560.00.

Le Conseil administratif

Vernier, le 12 janvier 2026

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET DE BUDGET 2026

2.1 PRÉSENTATION DU BUDGET PAR NATURES (N2)

En francs		Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart B26 vs B25	
Compte de résultats					CHF	%
3	Charges	204'762'969	159'794'906	153'544'209	-6'250'697	-3.91%
30	Charges de personnel	75'159'607	74'745'417	77'859'457	3'114'040	4.17%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36'724'541	33'021'267	31'247'318	-1'773'949	-5.37%
33	Amortissements du patrimoine administratif	11'127'991	12'324'855	7'417'375	-4'907'480	-39.82%
34	Charges financières	2'374'489	2'120'573	1'912'794	-207'779	-9.80%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	14'062	0	0	0	0.00%
36	Charges de transfert	34'231'715	32'747'454	35'107'265	2'359'811	7.21%
37	Subventions à redistribuer	557'199	0	0	0	0.00%
38	Charges extraordinaires	44'573'366	4'835'340	0	-4'835'340	-100.00%
4	Revenus	204'823'517	159'857'478	151'428'742	-8'428'736	-5.27%
40	Revenus fiscaux	183'412'178	124'505'485	96'818'618	-27'686'867	-22.24%
42	Taxes	16'534'341	15'871'885	17'605'329	1'733'444	10.92%
43	Revenus divers	223'567	69'400	85'400	16'000	23.05%
44	Revenus financiers	7'379'367	6'779'265	6'466'053	-313'212	-4.62%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.00%
46	Revenus de transfert	-3'283'134	12'631'443	30'453'342	17'821'899	141.09%
47	Subventions à redistribuer	557'199	0	0	0	0.00%
Excédent de Revenus / Charges		60'548	62'572	-2'115'467	-2'178'039	

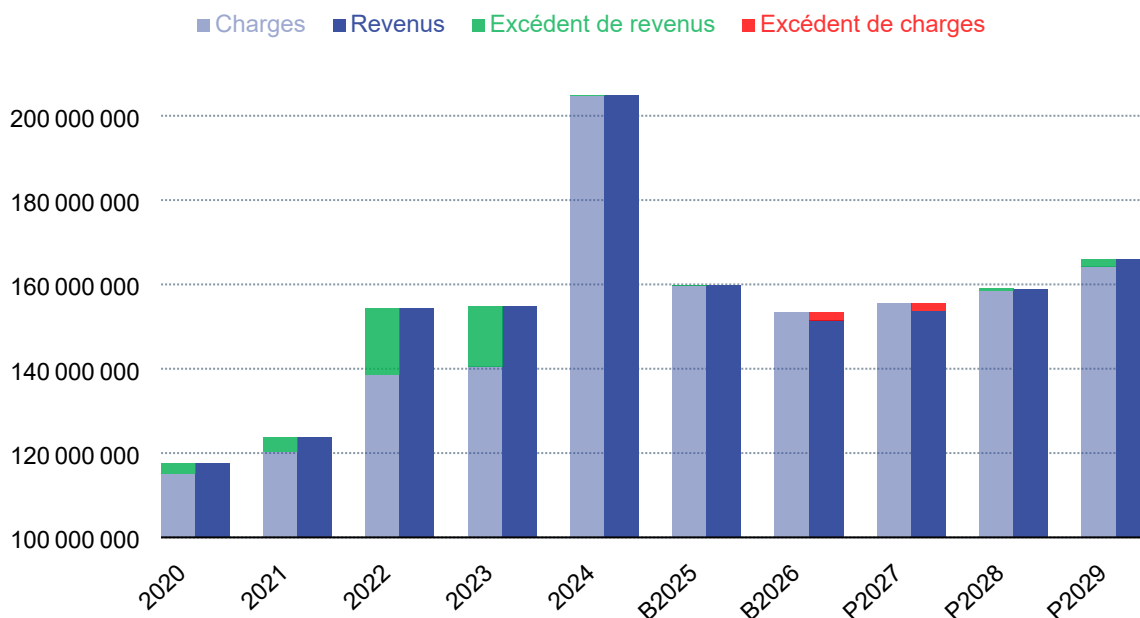
Le projet de budget 2026 présente des charges en diminution de CHF 6'250'697.00, soit une baisse de 3.91% par rapport au budget 2025. Cela est principalement expliqué par des charges extraordinaires, constituées d'amortissements complémentaires, inscrites au budget 2025 et les économies réalisées dans les amortissements du patrimoine administratif.

Les revenus sont en diminution de CHF 8'428'736.00, soit une baisse de 5.27% par rapport au budget 2025. Cela se justifie prioritairement par les revenus fiscaux en baisse à la suite du départ d'un important contribuable installé temporairement sur notre territoire.

Le budget 2026 présente donc un excédent de charges de CHF 2'115'467.00 représentant 1.38% des charges totales. Ainsi que nous le mentionnons, ce déficit respecte les conditions de dérogation à l'équilibre budgétaire fixé dans le cadre de la réforme fiscale (RFFA). Comme déjà annoncé lors des précédents budgets, la Ville de Vernier peut présenter un budget avec un excédent de charges pouvant atteindre CHF 2'807'000.00 et ce jusqu'en 2027.

2.2 ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET PLANIFICATION FINANCIÈRE QUADRIENNALE

2.2.1 Évolution du résultat et du plan financier quadriennal



La Ville de Vernier boucle régulièrement ses comptes par des résultats positifs comme l'illustre le graphique ci-dessus. Cette tendance découle d'une bonne maîtrise des charges et d'une gestion prudente des évaluations fiscales lors de l'élaboration des budgets.

Pour rappel, les excédents de revenus des comptes 2022 et 2023 découlaient d'éléments échappant à toute influence de la part de la Commune car ils provenaient de correctifs fiscaux et de la distribution du FPPM plus importants qu'escomptés.

Le budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 2'115'467.00, alors que notre plan financier du budget 2025 prévoyait un excédent de revenus de CHF 935'226.00. Cette différence de CHF 3'050'693.00 provient de l'importante baisse des évaluations fiscales de l'impôt des personnes morales.

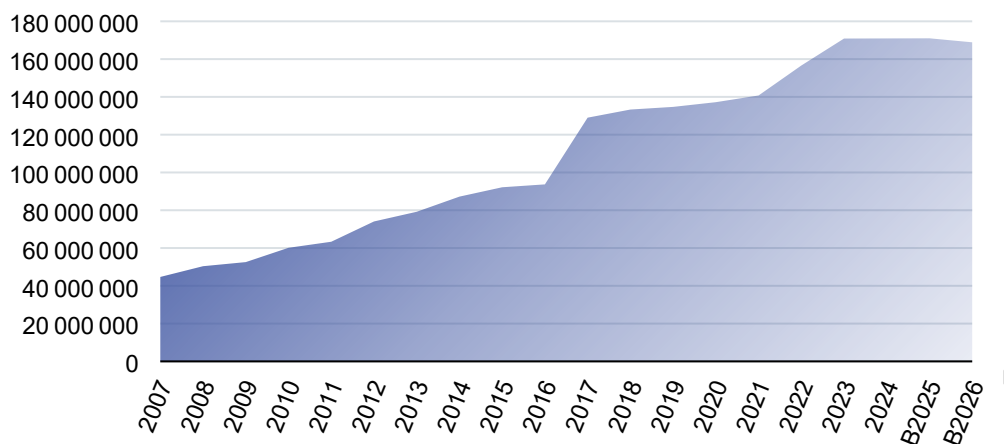
D'ici 2029, une augmentation des charges de +6.97% est attendue alors que les recettes affichent une progression de +9.59%. Ces évolutions intègrent également les incidences en lien avec les projets d'investissements en cours et en intention.

Nous vous rappelons que ce plan financier est un outil de pilotage qui n'est pas soumis à la validation de votre Conseil mais uniquement transmis à titre informatif.

2.2.2 Résultat cumulé 2007 à B2026

La gestion rigoureuse de nos charges et l'évaluation prudente des revenus a permis à la Commune de dégager régulièrement des résultats positifs.

Résultat Cumulé 2007 - B2026



L'excédent de revenus cumulé s'élève à CHF 170'945'678.00 en 2024. Malgré l'excédent de charges prévu au budget 2026, les résultats cumulés affichent une certaine stabilité.

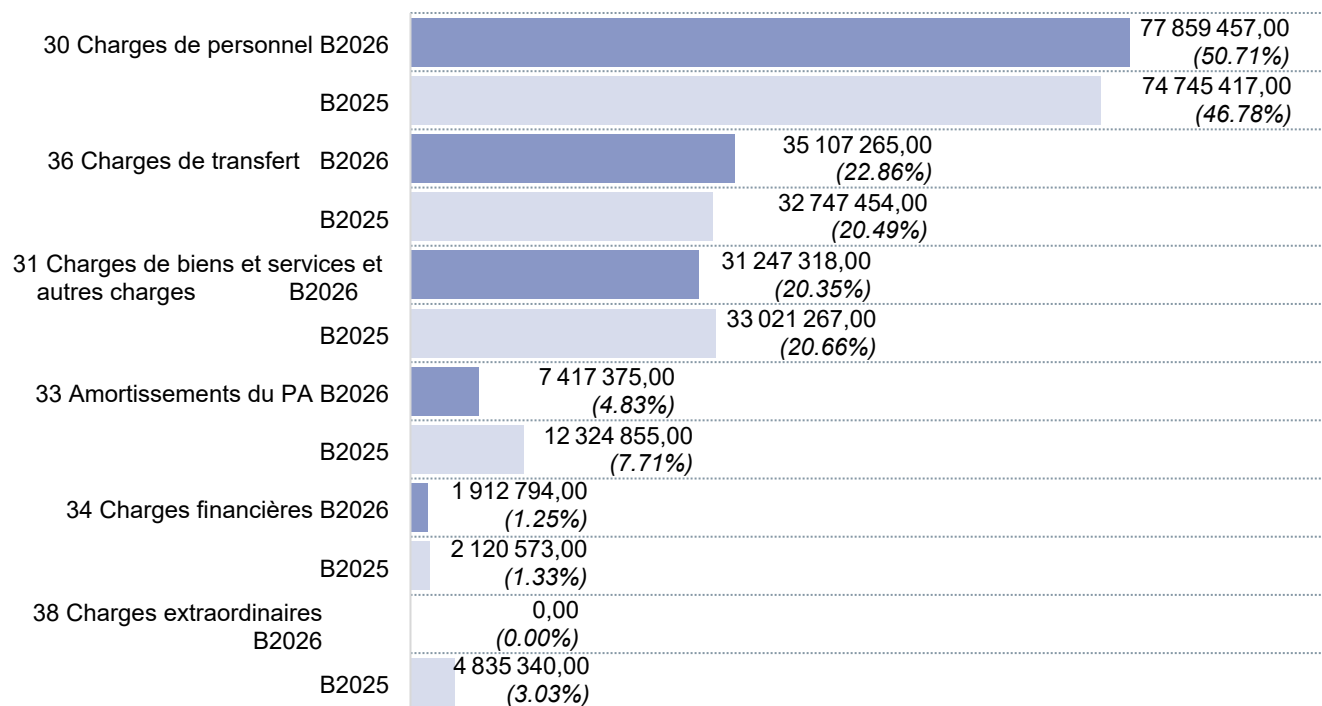
Il convient de souligner que la forte augmentation entre les années 2017 et 2018 est due aux retraitements comptables en lien avec l'introduction des normes comptables MCH2.

L'augmentation entre les années 2022 et 2023 provient principalement des revenus fiscaux plus importants que les prévisions budgétaires.

3. ANALYSE DES CHARGES

3.1 ANALYSE DES CHARGES PAR NATURES

Le graphique ci-dessous présente la répartition par natures à deux positions des charges de fonctionnement des budgets 2025 et 2026 :



Les charges de personnel représentent 50.71% du budget total prévu en 2026 pour un montant de CHF 77'859'457.00. Cette rubrique présente une augmentation de CHF 3'114'040.00 (+4.17%) par rapport au budget 2025.

Les mécanismes salariaux prévus par le statut du personnel (annuités et indexation au coût de la vie) ont été intégrés au budget pour un montant d'un peu plus de CHF 880'000.00. L'annualisation de différents postes, dont les engagements ont été réalisés pendant l'année 2025, a été considérée dans ce projet de budget.

Afin de délivrer les prestations attendues, le Conseil administratif a jugé nécessaire d'intégrer à ce projet de budget certains nouveaux postes. Ces nouveaux postes représentent 5.06 EPT pour un montant total de CHF 500'000.00, dont le détail vous est exposé ci-après :

- **Service des bâtiments** : renforcement du service par l'engagement d'un technicien en énergie à 80% nécessaire à l'augmentation du volume de travail du service ;
- **Service de la culture et de la communication** : renforcement du service par l'engagement d'un bibliothécaire à 80% dans le cadre du déménagement de la bibliothèque de Châtelaine dans le nouveau centre culturel de la Concorde ;
- **Service de la cohésion sociale** : renforcement du service par l'engagement d'un travailleur social à la délégation à l'action sociale à 80% en lien avec l'augmentation des sollicitations et du nombre de dossiers présentés à la délégation ;

- **Service de l'enfance** : renforcement du service par l'engagement d'un aide en intendance à 62.5% qui permettra d'offrir plus de temps aux éducateurs pour le travail auprès des enfants, renforcement de la structure administrative actuelle à hauteur de 0.3 EPT nécessaire à l'augmentation du volume de travail ainsi que la pérennisation à 60% du poste de gestionnaire actuellement en CDD et nécessaire au bon fonctionnement du service ;
- **Service des ressources humaines** : renforcement du service par l'engagement d'un gestionnaire RH à 80% en lien avec l'augmentation du recrutement à effectuer sur les années à venir avec les départs en retraite de la génération du « Baby-Boom » ;
- **Service des sports** : renforcement du service par une augmentation de la dotation estivale pour les gardiens de piscine, correspondant à un 0.33 EPT annuel, en lien avec l'augmentation du volume d'activité et les ouvertures prolongées des piscines.

Les charges de transfert représentent la seconde catégorie plus importante de ce budget, avec une part de 22.86% du total des charges, pour un montant total de CHF 35'107'265.00, soit une augmentation de CHF 2'359'811.00 (+7.21%) par rapport au budget antérieur. Cette augmentation est principalement expliquée par les éléments suivants :

- Nouvelle subvention à la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) CHF +1'000'000.00 qui débutera son activité à l'automne 2026 ;
- Part des impôts reversée aux communes frontalières CHF +780'000.00 ;
- Participation au groupement SIS CHF +550'000.00 ;
- Subvention versée à la FASe CHF +125'000.00 ;
- Participation aux frais de fonctionnement du SIACG CHF +90'000.00 ;
- Frais de perception des impôts CHF -750'000.00. Cette baisse est corrélée aux prévisions de revenus fiscaux.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation représentent une part de 20.35% du total des charges. Cette rubrique présente un montant total de CHF 31'247'318.00, soit une diminution de CHF 1'773'949.00 (-5.37%) par rapport au budget 2025. Cela est principalement expliquée par le réajustement à la baisse des provisions fiscales pour un montant de CHF 1'750'000.00. Outre cet élément, nous pouvons mentionner les variations suivantes :

- Frais d'énergie CHF -380'000.00 ;
- Loyers et charges CHF -355'000.00 (l'ancien bâtiment de la Poste, initialement prévu en location, fait désormais l'objet d'un projet d'acquisition) ;
- Frais d'organisation de spectacles culturels CHF -210'000.00. Baisse de la programmation culturelle suite à l'ouverture prévue du centre culturel de la Concorde ;
- Frais de levée et traitement des déchets CHF +130'000.00 ;
- Entretien des bâtiments CHF +115'000.00.

Afin de maintenir et offrir des prestations de qualité à la population, le Conseil administratif a incorporé dans ce budget différents projets, comme exposé dans les encadrés ci-après :

HALTE-GARDERIE

Projet de halte-garderie conjointe avec l'Hospice général, le bureau d'intégration et le foyer des Tattes.

Le projet a pour objectifs d'assurer l'accueil inclusif des enfants habitant dans le foyer des Tattes afin de répondre au besoin des familles en termes de gardes, mais aussi permettre aux enfants une sociabilisation et des apprentissages en lien avec leurs besoins individuels et permettre de réels échanges entre les familles de Vernier et des Tattes afin de favoriser la mixité.

MUR DE SOUTÈNEMENT AU LIGNON

En sortie du tunnel du Lignon, direction Place du Lignon, le mur de soutènement qui permet le passage des piétons au centre commercial depuis son extrémité nord est en mauvais état. Ce mur, qui se trouve sur domanialité communale, se fissure en raison de la poussée des terres. Une étude menée en 2024 a permis d'identifier les travaux nécessaires pour son renforcement.

ASSAINISSEMENT DE LA PRODUCTION DE CHALEUR À L'ÉCOLE VERNIER-VILLAGE

Remplacement de la chaudière à mazout vétuste par une pompe à chaleur air-eau, en conformité avec les exigences légales cantonales.

Cette installation permettra une réduction des émissions de CO₂ de près de 16 tonnes/an. De plus, elle sera compatible avec une future installation photovoltaïque en autoconsommation.

PLAN D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

Volonté de renforcer l'action communale en matière d'information, de sensibilisation et de prévention, en développant des outils de communication standardisés (fiche pratiques en ligne, flyers d'information), en organisant des séances publiques, et en menant des campagnes de plus large échelle sur des thèmes choisis (campagnes d'affichage, projets de médiation).

Les charges d'amortissements représentent 4.83% du budget pour 2026, pour un montant de CHF 7'417'375.00, soit une diminution de CHF 4'907'480.00 (-39.82%) par rapport au budget 2025. Les amortissements complémentaires comptabilisés en 2024 ont permis de réaliser ces économies pour les années 2026 et suivantes. Il convient de rappeler que les amortissements constituent des charges de fonctionnement générées par les investissements.

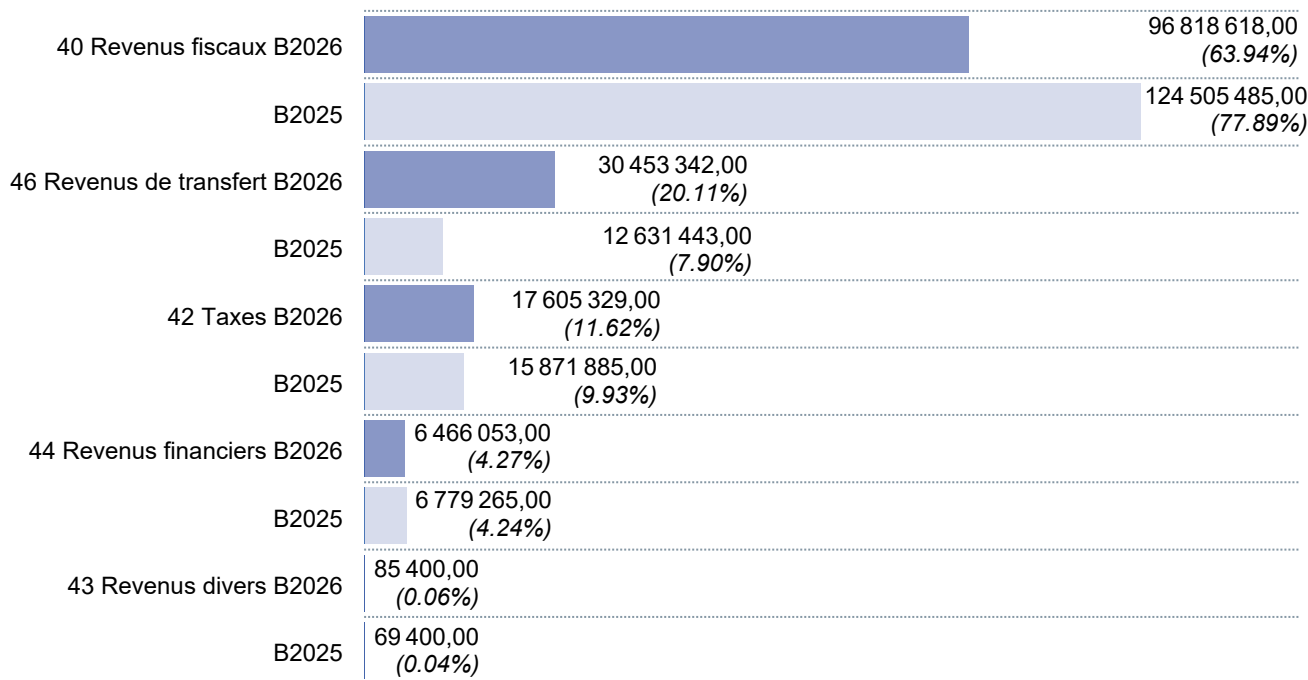
Les charges financières représentent 1.25% du budget pour 2026, pour un montant de CHF 1'912'794.00, soit une diminution de CHF 207'779.00 (-9.80%) par rapport au budget antérieur. Les excédents de trésorerie générés par les revenus fiscaux supplémentaires perçus en 2024 ont permis de renoncer aux renouvellements des emprunts arrivant à échéance et de financer une partie des dépenses d'investissements. Les charges d'intérêts de la dette prévues sont donc en diminution.

Comme mentionné plus haut, les amortissements complémentaires, classés dans les charges extraordinaires, n'ont pas été reconduits en 2026.

4 ANALYSE DES REVENUS

4.1 ANALYSE DES REVENUS PAR NATURES

Le graphique suivant présente la répartition par natures à deux positions des revenus de fonctionnement des budgets 2025 et 2026.



Les revenus fiscaux constituent la principale source de revenus de la Commune avec un montant de CHF 96'818'618.00 soit 63.94% des recettes totales. Ils englobent l'ensemble des recettes fiscales PP et PM avec un repli de CHF -27'686'867.00 (-22.24%). L'écart provient principalement par le retrait des recettes fiscales du contribuable temporaire à la suite de son départ au dernier trimestre 2025. Cette rubrique sera développée à la section « 4.2 Revenus fiscaux ».

Les revenus de transfert composés en grande partie par les recettes de la péréquation financière intercommunale (LRPFI), contiennent également l'ensemble des subventions et dédommagements versés à la Commune. C'est un montant de CHF 30'453'342.00 (20.11%) avec une hausse de CHF 17'821'899.00 qui est prévu au budget 2026. Cette hausse vient contrebalancer les effets produits par le départ de l'important contribuable grâce aux mesures d'équilibrages prises en 2024 et 2025. Voici les principales variations :

- Péréquation financière et compensation des charges (LRPFI) CHF +14'750'000.00 provenant de la dissolution de la provision créée en 2024 ;
- Compensation verticale IFD CHF +3'600'000.00 (hausse de la clé de répartition du fonds provenant des entrées fiscales PM) ;
- Subventions fédérales et cantonales CHF +210'000.00 (subvention OFAS pour les nouvelles places de crèches Henri-Golay, subvention BIC pour les places Halte-Garderie)
- Part des dédommagements aux communes FIA CHF +75'800.00 (nouveaux projets finalisés) ;

- Subventions des entreprises publiques CHF -850'000.00 (fonds RSE - responsabilité sociétale des entreprises) ;

Les taxes, qui comprennent les émoluments administratifs perçus en contrepartie de prestations communales, affichent un montant de CHF 17'605'329.00 (11.62%) avec une progression de CHF +1'733'444.00 (+10.92%). Cette hausse provient principalement des revenus des pensions de crèches.

Les revenus financiers se montent à CHF 6'466'053.00 (4.27%) et présentent une légère baisse de CHF -313'212.00 (-4.62%). L'écart est principalement expliqué par le retrait du montant reversé aux communes par les SIG sur une part de ses résultats dont la convention a pris fin en 2025.

4.2 REVENUS FISCAUX

En francs	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart B26 vs B25	
Revenus fiscaux				CHF	%
Impôts des personnes physiques	68'482'486	62'483'732	66'231'943	3'748'211	6.00%
Impôt sur le revenu - année fiscale	39'544'567	35'414'532	38'847'493	3'432'961	9.69%
Impôt sur le revenu - part privilégiée	-5'130'000		950'000	950'000	
Impôt sur le revenu - années antérieures	-109'861				
impôt sur la fortune - année fiscale	3'401'773	3'419'500	3'174'350	-245'150	-7.17%
Impôt sur la fortune - années antérieures	163'486				
Impôt à la source - année fiscale	25'698'204	23'129'700	22'724'100	-405'600	-1.75%
Impôt à la source - années antérieures	4'290'287				
Impôt sur les prestations en capital	644'504	520'000	536'000	16'000	3.08%
Imputation forfaitaire d'impôt PP	-20'474				
Impôts des personnes morales	88'468'796	37'068'263	13'713'947	-23'354'316	-63.00%
Impôt sur le bénéfice - année fiscale	48'710'725	35'881'163	12'567'847	-23'313'316	-64.97%
Impôt sur le bénéfice - années antérieures	38'765'936				
Impôt sur le capital - année fiscale	1'119'633	1'187'100	1'146'100	-41'000	-3.45%
Impôt sur le capital - années antérieures	-59'800				
Imputation forfaitaire d'impôt PM	-67'698				
Fonds de compensation TPC	13'273'877	12'674'996	10'686'163	-1'988'833	-15.69%
Fonds de péréquation PM	9'374'515	12'228'494	6'131'565	-6'096'929	-49.86%
Impôts sur les chiens	53'334	50'000	55'000	5'000	10.00%
Total des revenus fiscaux	179'653'008	124'505'485	96'818'618	-27'686'867	-22.24%

Ce projet de budget intègre les dernières estimations fiscales du DF transmises à la fin du mois d'octobre 2025 et qui font état d'un montant global de CHF 96'818'618.00. Ce montant est en baisse de CHF 27'686'867.00 (-22.24%).

Pour rappel, le projet de budget 2025 présentait plusieurs singularités relatives à des revenus exceptionnels temporaires qui ont eu pour conséquence de fortement augmenter les recettes fiscales des personnes morales. Afin d'assurer la stabilité des finances communales, des dispositions avaient été mises en place par le Conseil administratif aux comptes 2024 et dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 afin de neutraliser les impacts sur les prochains exercices budgétaires.

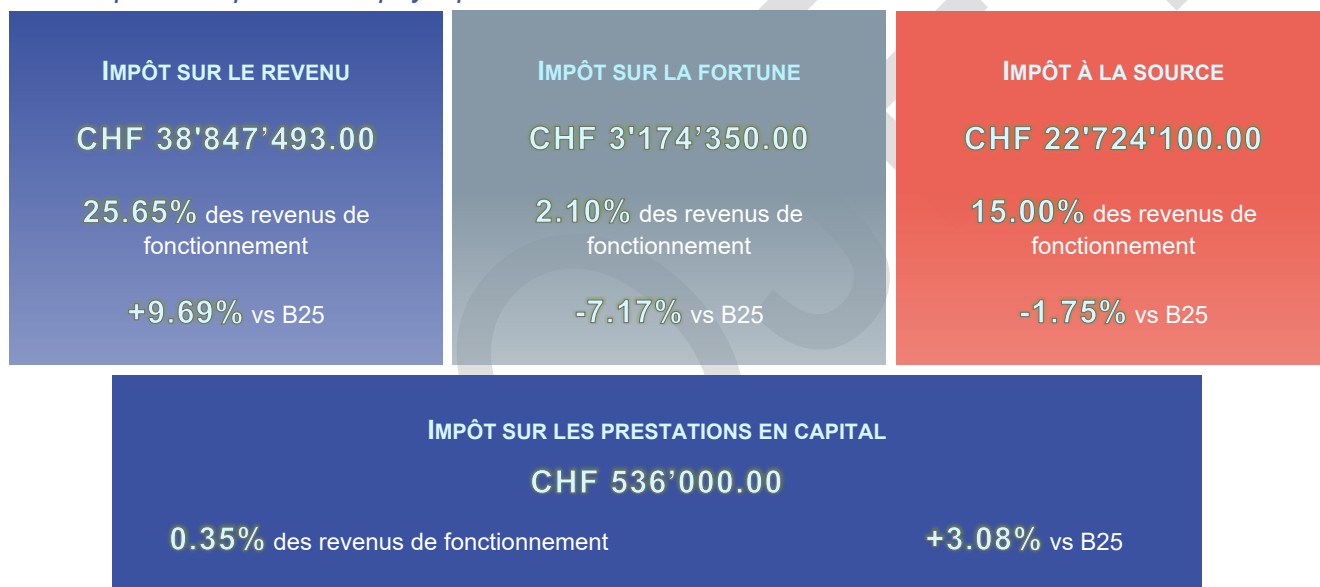
L'effet de la loi L13402 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 avaient déjà entraîné, au précédent exercice, une diminution de recettes fiscales PP évaluées à CHF 5'400'000.00.

L'exercice 2026 marque le retour à une situation usuelle ce qui explique la forte baisse des recettes fiscales après le départ de cet important contribuable.

En outre, cette situation particulière induit des effets collatéraux avec la baisse de notre part privilégiée qui est passée de 80% à 75% au budget 2026. Cette incidence avait été anticipée et a donc pu être neutralisée par les mesures prises lors du précédent exercice budgétaire de concert avec l'AFC et le SAFCO. C'est un montant de CHF 950'000.00 qui a été inscrit au budget 2026 en dissolution partielle de la provision créée en 2024.

La production 2023 sert de base à la projection des recettes fiscales 2026 estimées par le DF ce qui provoquera une comptabilisation de correctifs lors du bouclage des comptes où la production 2025 sera prise en compte. Afin de neutraliser ce décalage, le budget 2026 intègre des suppléments fiscaux qui tiennent compte de l'évolution démographique ainsi que des mouvements des personnes morales.

4.2.1 Impôts des personnes physiques



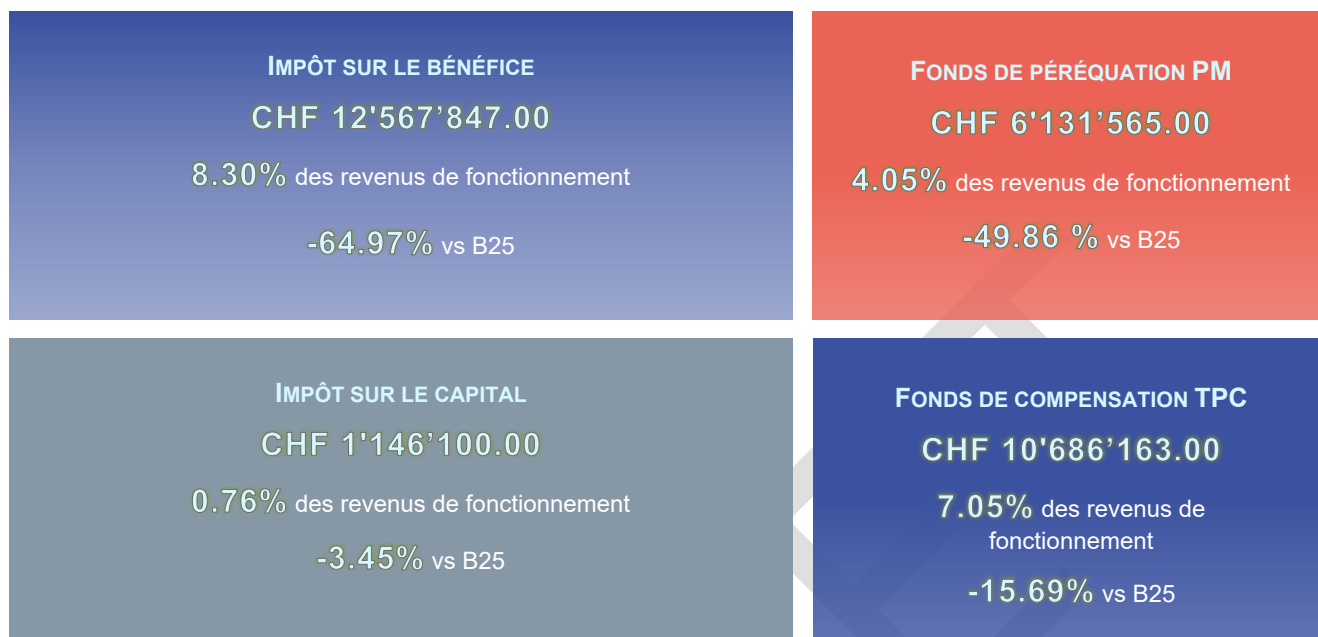
Les impôts PP représentent 43.73% des revenus de fonctionnement totaux, avec un montant estimé à CHF 66'231'943.00 en hausse de CHF 3'748'211.00 (+6.00%) par rapport au budget 2025.

Malgré la modification de l'imposition des PP, l'impôt sur le revenu est en progression en raison de l'arrivée de nouveaux habitants sur notre territoire.

L'impôt sur la fortune se contracte de CHF 245'150.00 en raison du taux de croissance en repli retenu par l'AFC dans ses dernières évaluations fiscales.

L'impôt à la source reste relativement stable avec une légère inflexion de CHF 405'600.00. Quant à l'impôt sur les prestations en capital, il est défini par le DF sur la base de son évolution sur les cinq dernières années et présente une hausse de CHF 16'000.00.

4.2.2 Impôts des personnes morales



Les impôts PM représentent 9.06% des revenus totaux de la Commune, avec un montant total de CHF 13'713'947.00, auxquels s'ajoutent les redistributions des fonds de péréquation PM et fonds de compensation TPC pour un total de CHF 16'817'728.00 et qui représentent 11.10% des recettes globales.

L'importante baisse de l'impôt sur le bénéfice de CHF 23'313'316.00 s'explique, en majeure partie, par le départ de l'important contribuable temporaire au dernier trimestre 2025. Cet effet est accentué par les prévisions conjoncturelles moroses retenues par l'AFC lors des dernières évaluations du mois d'octobre.

La diminution des entrées fiscales PM annoncées par le DF impacte directement le montant total reversé par le FPPM qui affiche une baisse de CHF 6'096'929.00 pour notre Commune. L'indice de capacité financière sur lequel se base la part revenant à la Ville de Vernier s'est amélioré sous l'effet des importantes entrées fiscales temporaires ce qui a, d'autant plus, accentué la diminution au budget 2026.

Le fonds de compensation TPC est en baisse de CHF 1'988'833.00. Cela est uniquement dû à l'estimation de la part totale redistribuée aux communes en baisse de CHF 34'000'000.00 alors que la proportion destinée à notre Commune est restée stable.

Pour rappel, ce fonds a été créé à la suite de l'acceptation du contreprojet de l'initiative populaire 183 pour l'abolition de la taxe professionnelle communale (IN183). Ce dispositif vise à compenser le manque à gagner des communes par la perception supplémentaire de 28.5 centimes additionnels cantonaux sur le bénéfice des PM.

4.3 RENFORCEMENT DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE (LRPFI)

Le renforcement de la péréquation financière intercommunale a pour objectifs de renforcer les ressources des communes à faible capacité financière, d'encourager le développement de l'intercommunalité, ainsi que de développer les politiques publiques dans le domaine de la petite enfance.

Avant tout, il y a lieu de rappeler que le résultat de la LRPFI pour nos finances s'est retrouvé fortement impactée par l'installation éphémère d'un important contribuable. Comme anticipé au budget 2025, le fort potentiel fiscal généré par cette société provoque notre passage du côté des communes contributrices de la péréquation et aura encore des effets, certes moins importants, sur le prochain exercice budgétaire.

La Commune est donc contributrice à la LRPFI pour un montant de CHF 4'639'967.00 en 2026. Anticipant cette importante variation de la péréquation, la Ville de Vernier, en étroite collaboration avec l'AFC, le SAFCO et notre réviseur, avait procédé à la création d'une provision de CHF 25'000'000.00 en 2024 afin de neutraliser cet effet négatif. La dissolution de cette provision nous permet donc d'inscrire au budget 2026 un montant de CHF 20'360'033.00 en recettes.

Les encadrés suivants présentent les redistributions transmises par le DF pour le budget 2026 qui exploite les données des comptes 2024 :



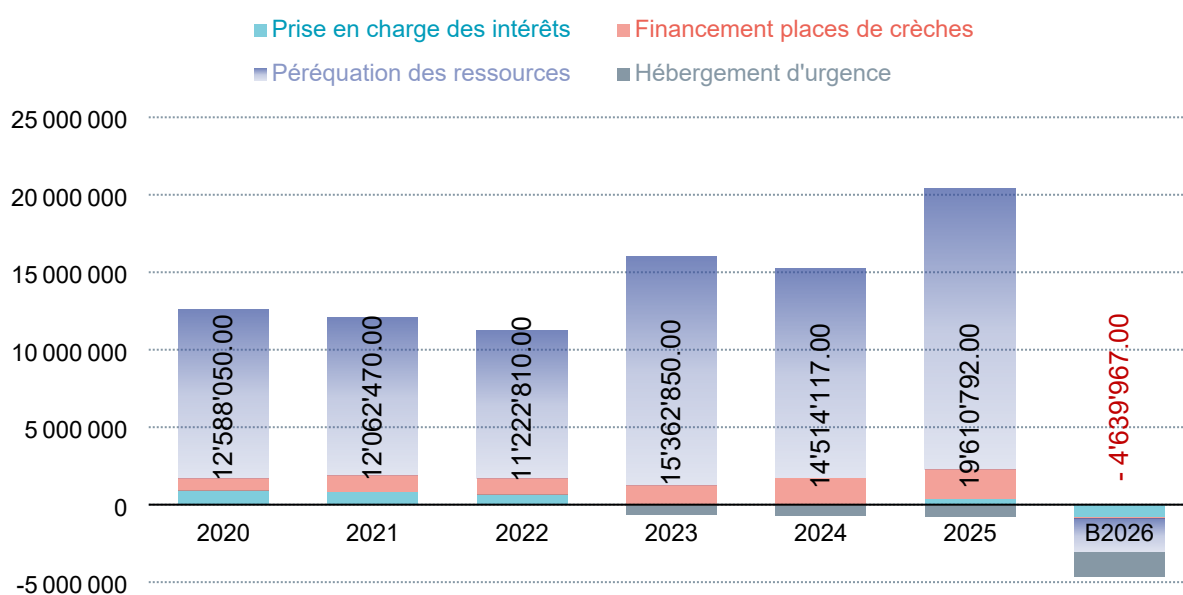
Le Fonds intercommunal est financé par l'ensemble des communes, à hauteur de CHF 30'000'000.00, et redistribué aux communes pour la prise en charge de leurs intérêts et pour le financement de prestations intercommunales.

Le financement des places de crèche est assuré par l'ensemble des communes par un équivalent de centime, et redistribué par un versement de CHF 10'000.00 par place offerte par la commune.

La prise en charges des sans-abris est financée par un équivalent de centime des communes et redistribué aux communes offrant des places, sur la base du montant moyen alloué par place fixé à environ CHF 45'000.00 pour 2025. Les communes offrant des places pour ce projet de budget sont la Ville de Genève et la Ville de Lancy.

La péréquation des ressources est basée sur l'indice de ressources par habitant. Les communes à fort potentiel de ressources redistribuent, en faveur des communes à faible potentiel, un montant équivalent à 3.5% de la somme du potentiel de ressources total des communes.

Le graphique suivant illustre l'évolution depuis 2020 de la péréquation pour notre Commune :



Le montant total de la péréquation intercommunale représente donc une charge de CHF 4'639'967.00 faisant basculer la Ville de Vernier parmi les communes contributrices alors qu'historiquement elle en était bénéficiaire.

Compte tenu de l'anticipation décrite ci-dessus, en intégrant la dissolution de la provision ad hoc visant à stabiliser les finances communales, c'est un montant de CHF 20'360'033.00 qui est prévu au budget 2026 avec une légère hausse de CHF 749'241.00 (+3.82%).

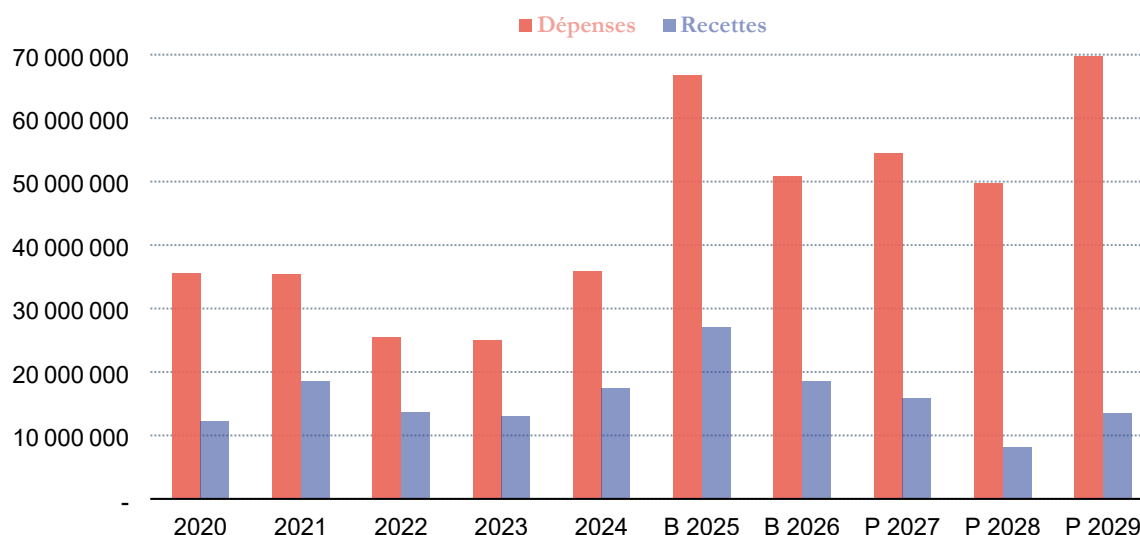
La situation exceptionnelle ayant influencée les comptes 2024 et 2025, la LRPFI, dont les calculs affichent un décalage temporel de deux ans, s'en trouvera encore impactée au cours du prochain exercice, après quoi un retour à une situation ordinaire est prévu.

PROJET

5. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

5.1 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses et recettes d'investissements sur 10 ans :



Le plan pluriannuel des investissements (PPI) présente, pour 2026, des dépenses estimées à CHF 50'879'870.00 et des recettes estimées à CHF 18'568'310.00. Les investissements nets prévus se chiffrent donc à CHF 32'311'560.00.

Pour rappel, le budget 2025 prévoyait des dépenses d'investissements pour un montant de CHF 66'816'399.00 et des recettes pour un montant de CHF 27'082'862.00. Les investissements nets sont donc de CHF 39'733'537.00.

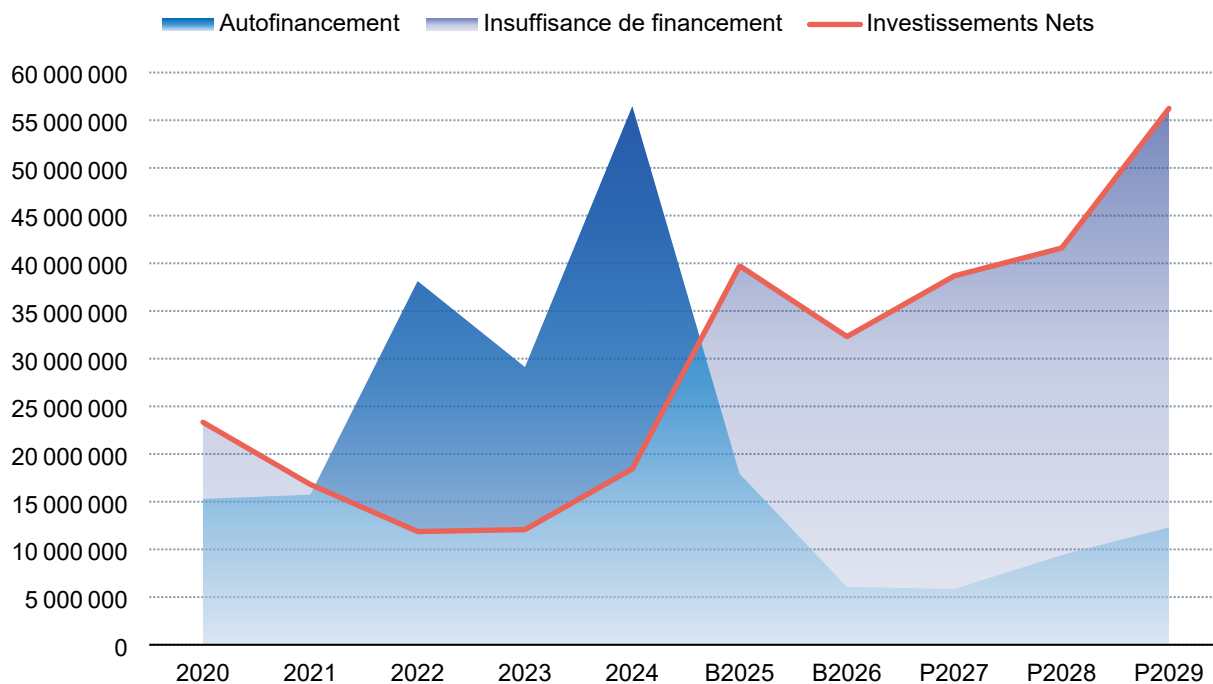
Les dépenses d'investissements prévues pour 2026 sont en diminution par rapport à celles du budget antérieur (-23.85%). Après un pic des dépenses d'investissements en 2025, on notera un nouveau pic prévu pour 2029 pour près de CHF 70'000'000.00 en lien notamment avec le bâtiment espace familles et les rénovations des écoles des Libellules et des Ranches I. Sur la période de 2026 à 2029, les dépenses d'investissements devraient se situer aux alentours de CHF 50'000'000.00. Les recettes d'investissements attendues pour la période de 2026 à 2029 seront en moyenne de CHF 14'000'000 par année.

Les crédits qui ont déjà fait l'objet du vote d'une délibération représentent un montant de CHF 30'867'570.00, soit 60.67% des dépenses prévues pour 2026. Les nouveaux crédits qui doivent encore faire l'objet de discussions et d'acceptations de la part de votre Conseil représentent CHF 20'012'300.00, soit 39.33% des dépenses prévues. La part des dépenses prévues pour les crédits déjà votés est donc plus importante que celle pour les crédits à voter. Les dépenses les plus importantes prévues pour 2026 concernent les projets suivants :

- Bâtiment Espace Familles Avanchets CHF 6'000'000.00 ;
- Maison de quartier Vernier Village (anc. La Poste) CHF 4'000'000.00 ;
- Nouveaux locaux pour le service de la cohésion sociale CHF 3'000'000.00 ;
- Espace publics Château-Bloch/Usine-à-Gaz/Henri-De-Buren CHF 3'400'000.00 ;
- Quartier de l'Etang - Passerelle de mobilité douce CHF 2'620'000.00.

5.2 AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

Le graphique suivant illustre la situation de l'autofinancement mis en relation avec les investissements nets :



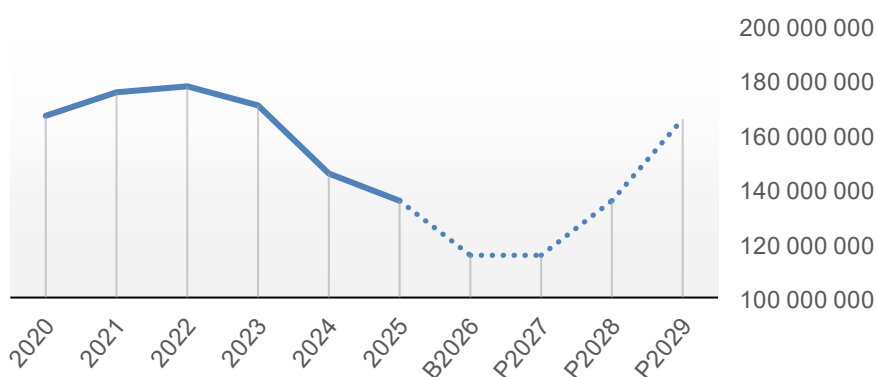
Comme évoqué au précédent chapitre, les investissements nets liés à notre patrimoine administratif sont estimés à CHF 32'311'560.00 pour 2026.

En tenant compte, d'une part, de nos amortissements (natures 33, 365 et 366) de CHF 8'185'240.00 et, d'autre part, de l'excédent de charges de CHF 2'115'467.00, il en résulte un autofinancement pour un montant de CHF 6'069'773.00. Pour autant que l'entier de notre programme d'investissements se réalise, le manque de financement est estimé pour un montant de CHF 26'241'787.00.

5.3 FINANCEMENT

Les graphiques ci-après présentent l'évolution de la dette communale globale et par habitant, ainsi que la situation des intérêts :

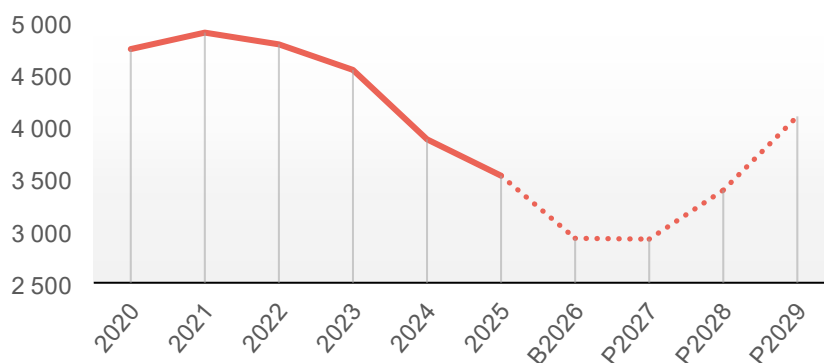
Dette 2020 - P2029



Les revenus supplémentaires perçus en 2024 ont permis de diminuer la dette de la Commune et de financer une partie des dépenses d'investissements. Dès 2027, la commune devra recourir à des financements externes pour financer les projets prévus au PPI.

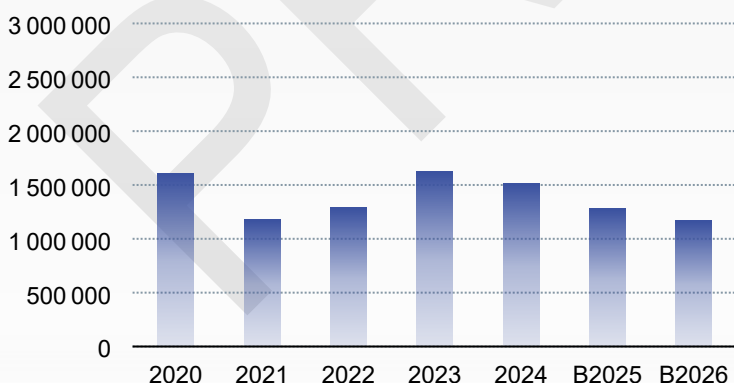
Le graphique ci-contre met en corrélation l'évolution de la dette rapportée à la population. On constate que la dette par habitant est en baisse, passant de CHF 4'742.00 en 2020 à CHF 3'527.00 à fin 2025.

Dette par habitant 2020 - P2029



Dès 2026, les données sont extrapolées en intégrant les prévisions d'évolution de la dette par rapport à la croissance démographique attendue pour atteindre une dette par habitant de CHF 4'096.00 en 2029.

Intérêts 2020 - B2026



La bonne gestion de la dette, couplée aux conditions favorables sur les marchés des capitaux, a permis de réduire fortement les charges d'intérêts entre 2020 et 2022. Cette tendance est expliquée par la baisse des taux d'intérêts sur les marchés des capitaux sur cette même période.

Dès 2023, cette tendance s'inverse en raison de la hausse des taux d'intérêts sur les marchés des capitaux et cela malgré une diminution de la dette communale. Les charges d'intérêts ont donc sensiblement augmenté.

Les importantes entrées fiscales en 2024 ont permis de totalement autofinancer les projets d'investissements et diminuer le niveau de dette ce qui se traduit par une charge d'intérêts réduite.

6. GLOSSAIRE

ACG	Association des communes genevoises
AFC	Administration fiscale cantonale
Amortissement	Étalement du coût d'un investissement sur sa durée d'utilisation par la comptabilisation d'une charge annuelle dans le compte de résultats et une diminution de la valeur à l'actif du bilan
Autofinancement	Capacité de la commune à financer ses investissements. Il est composé entre autres du solde du compte de résultats et des amortissements
Compensation verticale IFD	Part aux communes de la compensation verticale reversée par la Confédération au Canton au vu des mesures votées pour RFFA
DF	Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FDAP	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire
FI	Fonds intercommunal
FIA	Fonds intercommunal d'assainissement
FIDU	Fonds intercommunal pour le développement urbain
FIE	Fonds intercommunal d'équipement
FPPM	Fonds de péréquation des personnes morales. (20% impôts PM répartis entre les communes)
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
GPE	Groupe de perspectives économiques, a pour objectif d'émettre un choix d'hypothèses économiques pertinentes pour le Canton de Genève, et de se prononcer sur leur évolution
IBO	Impôt selon le barème ordinaire
ICF	Indice de capacité financière (mesure la capacité financière d'une commune par rapport aux autres)
IFD	Impôt fédéral direct
Insuffisance de financement	Investissements nets après déduction de l'autofinancement
Investissements nets	Dépenses d'investissements après déduction des subventions et autres recettes
IPC	Impôt sur les prestations en capital
IS	Impôt à la source
LAC	Loi sur l'administration des communes
LCP	Loi sur les contributions publiques
LIPM	Loi sur l'imposition des personnes morales
LRPFI	Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité.
MCH2	Modèle comptable harmonisé comprenant 21 recommandations et fournissant la base de présentation uniformisée des états financiers des cantons et des communes
PA	Patrimoine administratif, composé des actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques
Part privilégiée	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part privilégiée représente la part versée à la commune de domicile
Part restante	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part restante représente la part versée à la commune de travail
PF	Patrimoine financier, composé des actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital
PFQ	Plan financier quadriennal, planification à moyen et long terme des charges et revenus de fonctionnement
PM / PP	Personnes morales / personnes physiques
PPI	Plan pluriannuel des investissements, planification à moyen et long terme des dépenses et recettes d'investissements
RAC	Règlement d'application de la LAC
RFFA	Réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS
SAFCO	Service des affaires communales
SIACG	Service informatique de l'Association des communes genevoises
TPC	Taxe professionnelle communale